

Conseil d'école du 08 avril 2008

Ce conseil a permis de faire la connaissance de deux nouveaux représentants de la mairie, les anciens faisant fonction depuis plus de 20 ans.

Les parents d'élèves se sont empressés de poser les questions auxquelles ils n'avaient pas pu avoir de réponse au cours du dernier conseil pour cause de période électorale et ont demandé des éclaircissements sur les 150 000 € investis par la commune cités dans la campagne de la municipalité en place.

Les 150 000 euros

En réalité, il s'agit de 156 000 € aux dires de l'adjoint chargé de la commission qui énumère rapidement de façon non exhaustive et dans le désordre les dépenses affectées à l'école depuis 2000. On a donc pu noter comme postes : électricité, menuiserie, stores, casiers, bancs, barrières. De manière plus conséquente, réfection de 4 classes, changement de sanitaires et de conduites de chauffage, regoudronnage de la cour et renouvellement de la chaudière. En aucun cas, il ne s'agit d'investissement mais d'entretien, de frais de fonctionnement s'élevant à un peu plus de 20 000 € par an, faisant pleinement partie des compétences de la commune et pour lesquelles des crédits d'Etat sont alloués.

L'aménagement de l'étage pour la réalisation de deux classes de travaux dirigés

Concernant l'avancement de ce projet, demandé depuis 7 ans, les précédents représentants de la mairie avaient toujours répondu, qu'une étude était en cours et que la difficulté venait de la résistance de la charpente et du sol. Un des représentants de la mairie, élu pour un troisième mandat, ancien responsable de la commission des finances, nie totalement les faits ! Aucune étude n'a été faite, seule la réfection de la toiture est prévue pour 2008 pour des raisons de sécurité. Il précise qu'un chantier plus important nécessiterait plusieurs années, les travaux ne pouvant être réalisés qu'en période de vacances scolaires (les bâtiments provisoires ne semblent pas pouvoir exister à Marsat !). Plus tard, il sera envisagé le remplacement des huisseries. Actuellement, on chauffe avec une chaudière à gaz neuve et des huisseries anciennes non étanches (bravo l'énergie renouvelable et les économies) !

Certains parents émettent le souhait d'une réflexion sur un amortissement à plus long terme par la construction de locaux neufs plus accueillants, plus fonctionnels et plus économiques à l'entretien et au fonctionnement. Il leur a été répondu que le plan d'urbanisme ne permettrait que la construction d'une soixantaine de maisons et qu'il n'y avait pas lieu d'investir dans l'école (avec un tel raisonnement, le renouvellement de la population n'est même pas envisagé !).

La cantine, la garderie, l'étude, ce que la mairie appelle « services ».

L'étude : Le montant des vacances attribuées aux enseignants est divisé par le nombre de bénéficiaires, ce qui ne permet pas aux parents de connaître le prix au moment de l'inscription et qui peut expliquer le désengagement progressif (plus que 14 inscrits au dernier trimestre). Les parents demandent à connaître le coût à l'inscription. Il doit être possible de proposer un coût moyen, sachant que le montant total de la prestation est de l'ordre de 1 000 € par an et connaissant approximativement le nombre d'élèves intéressés. Un réajustement en cours d'année étant toujours possible. Il est à rappeler que ce service est gratuit dans la grande majorité des communes françaises.

La cantine : Monsieur l'Adjoint précise que le régime s'appuie sur le quotient familial déterminé par la mairie. En réalité, seuls deux enfants sur la totalité des inscrits bénéficient de l'allègement maximum (2,78 € le repas). A Riom, pour ce même repas, les familles les plus modestes ne paient que 0,44 € (cf. La Montagne du 27/05/2008). Pour une majorité des familles marsadaires (73%), le coût du repas est de 4,54 € pour un repas facturé 3,50 € à la mairie.

La garderie : La tarification à la demi-heure demandée par les parents n'a jamais été prise en compte. À titre indicatif, pour un couple avec 2 enfants, on arrive à un montant de « services » de 210 € par mois pour la garderie et la cantine.